

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 17 DECEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 34

Tous les délégués, sauf

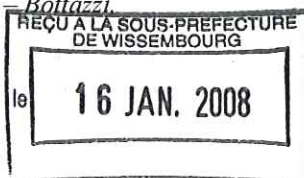
M. HAAS (excusé) et M. FROEHLICH, qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL et M. FEIG.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, WALTER, Mme HITTLER, MM. HERRLE, GANGLOFF,
NEUHARD, KOPF, HOCH, MOYEMONT, (excusés) ;
MM. E. HELMER, KLIPFEL, BABILON, TREIBER.

DEL. N° 116/2007conseil

**OBJET : MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS
AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – LOT « PHOTOVOLTAÏQUE »**

- VU la délibération n° 024/2000 du conseil communautaire du 13 novembre 2000 « création d'un centre (ou d'une maison) des services »,
- VU la délibération n° 060/2003 du conseil communautaire du 26 mai 2003 donnant délégation au bureau pour valider le programme financier suite à l'intégration des bureaux du Syndicat des Eaux et des modifications du programme initial,
- VU la délibération n° 086/2003 du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2003, approuvant le cahier des charges,
- VU la délibération n° 122/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 « maison des services – modification programme, réalisation et financement »
- VU la délibération n° 007/2004 du bureau du conseil communautaire du 5 avril 2004 « avancement du projet de maison des services »,
- VU la délibération n° 064/2004 du conseil communautaire du 13 septembre 2004, relatif au lancement du projet et aux consultations AMO et MOE,
- VU la délibération n° 073/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005
 - . approuvant les projets de maison des services et hangar intercommunal,
 - . autorisant le président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette décision (notamment diagnostic archéologique anticipé et fouilles archéologiques, consultations SPS, bureau de contrôle, OPC, assurance dommage ouvrages, ...),
- VU la délibération n° 039/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant :
 - . d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi pour un montant de 135 700 € HT, soit 162 297,20 € TTC,
 - . d'autoriser le président à engager les démarches et à signer le marché précité ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération, dont les documents d'autorisation (permis de construire ...) ainsi que les demandes de subventions correspondantes,
- VU la délibération n° 070/2006 du conseil communautaire du 26 juin 2006 approuvant l'avant-projet sommaire (APS) établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi.

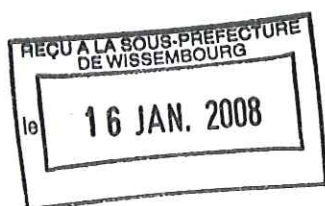


- VU la délibération n° 082/2006 du conseil communautaire du 9 octobre 2006 :
 . approuvant l'avant-projet définitif (APD), établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch - Bottazzi, pour un coût d'objectif de travaux de 1 671 400 € HT, en vue de la construction de la maison des services et des associations de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,
 . approuvant le coût d'objectif comme suit :
 bâtiment 1 507 300 € HT
 aménagement extérieur 164 100 € HT
 coût d'objectif total du projet estimé à 2 080 000 € HT (y compris honoraires, divers et imprévus ...),
- VU le marché n° 2006/05 « construction d'une maison des services et des associations et VRD à Durrenbach - maîtrise d'œuvre » signé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Braesch – Bottazzi,
- VU la délibération n° 003/2007 du conseil communautaire du 12 février 2007 « maison des services et des associations : fixation du coût des travaux phases APD et DCE avenant n° 1 fixant le coût prévisionnel définitif de maîtrise d'œuvre,
- VU la délibération n° 080/2007 du conseil communautaire du 9 juillet 2007 « maison des services et des associations : modification du programme et validation de l'AVP centrale photovoltaïque »,
- VU la délibération n° 010/2007 du bureau du conseil communautaire du 3 septembre 2007 « maison des services et des associations : autorisation de signature des marchés attribués par la commission d'appels d'offres (délégation conseil communautaire 18 juin 2007 – délibération n° 063/2007) attribuant notamment le lot 9aR « centrale photovoltaïque » à l'entreprise E. I. E.,
- CONSIDERANT l'avenant n° 2 d'un montant de 7 000,00 € H. T., soit 8 372,00 € T. T. C. au marché n° 2006/05 « construction d'une maison des services et des associations et VRD à Durrenbach – maîtrise d'œuvre », en vue du suivi technique du chantier, des opérations de réception et de la mise en exploitation de la centrale photovoltaïque de la maison des services et des associations,
- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 17 décembre 2007, réunie préalablement à la réunion du conseil communautaire,
- VU l'avis du bureau en date du 10 décembre 2007,
- ENTENDU l'exposé du président, en sa qualité de personne responsable des marchés,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prend acte de la décision de la commission d'appels d'offres ;
- approuve l'avenant n° 2 d'un montant de 7 000,00 € H. T., soit 8 372,00 € T. T. C. au marché n° 2006/05 « construction d'une maison des services et des associations et VRD à Durrenbach – maîtrise d'œuvre », en vue du suivi technique du chantier, des opérations de réception et de la mise en exploitation de la centrale photovoltaïque de la maison des services et des associations ;
- autorise le président à engager les démarches et à signer ledit avenant ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
 DURRENBACH, le 09 janvier 2008
 Délibération exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions
 de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
 Bernard LOGEL